CAP (Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics)

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capcanalisateur.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CAP Canalisateur

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-CANA-EP1 • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3 pour l'épreuve EG1 complète**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Histoire : analyser un document historique et le replacer dans son contexte (3 questions) **Page 3**

2. Géographie : lire des données territoriales et expliquer des choix d'aménagement (3 questions) **Page 5**

3. Enseignement moral et civique : droits, libertés et responsabilité dans une situation de travail (4 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet associé **(PDF) :** https://capcanalisateur.fr/assets/annales/cap-canalisateur/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Histoire : analyser un document historique et le replacer dans son contexte

Le candidat tire au sort un thème d'histoire et présente l'un des deux documents proposés : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 sur la liberté d'expression ou l'égalité devant la loi. Il situe le texte dans son contexte, en dégage une idée et apprécie ce que le document permet ou non d'affirmer sur la période.

Histoire

Question 1.1. Présentez le document historique tiré au sort en précisant sa nature, son auteur ou l'autorité à l'origine du texte, sa date et son contexte de rédaction.

Il s'agit de la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**, un texte politique et juridique adopté le **26 août 1789** par l'Assemblée nationale constituante. Rédigée pendant la Révolution française, elle affirme de nouveaux principes face à l'ordre de l'Ancien Régime. Le DT 1 porte sur la liberté d'opinion et d'expression, dans ses articles 10 et 11. Le DT 5 traite de l'égalité en droits et devant la loi, dans ses articles 1 et 6. Il faut présenter le document effectivement tiré au sort.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante pendant la Révolution française.

Question 1.2. Relevez une idée importante du document et expliquez-la en vous appuyant précisément sur ses termes.

Document tiré	Idée et termes précis
DT 1, articles 10 et 11	La liberté d'expression est un droit précieux, mais son abus peut être sanctionné par la loi.
DT 5, articles 1 et 6	Les citoyens sont « libres et égaux en droits » et « la loi doit être la même pour tous ».

Pour le DT 1, l'article 10 protège les opinions tant que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. L'article 11 autorise la libre communication des idées, tout en prévoyant de répondre des abus définis par la loi. Pour le DT 5, les deux citations énoncent l'égalité en droits et devant la loi. Développez l'idée correspondant au document tiré.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> DT 1 : liberté d'expression protégée, mais limitée par la loi. DT 5 : égalité en droits et égalité de tous devant la loi.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 1.3. Montrez ce que le document permet de comprendre et indiquez une limite de ce qu'il permet d'affirmer sur la période étudiée.

Le document permet de comprendre les principes que les révolutionnaires veulent établir : la liberté d'opinion et d'expression dans le DT 1, l'égalité en droits et devant la loi dans le DT 5. Il témoigne d'une volonté de rompre avec l'ordre de l'Ancien Régime et ses privilèges. Il s'agit toutefois d'un texte qui proclame des principes. À lui seul, il ne prouve ni leur application immédiate ni leur respect égal pour toute la population. Pour mesurer les réalités de la période, il faudrait confronter la Déclaration à d'autres sources et aux évolutions historiques.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La Déclaration révèle les principes et les ambitions révolutionnaires, mais ne prouve pas à elle seule leur application concrète.

2. Géographie : lire des données territoriales et expliquer des choix d'aménagement

Le candidat tire au sort un document sur les secteurs de Valmont-sur-Rive : un tableau fictif sur la population, la superficie, la densité et les bâtiments à raccorder, ou une carte schématique de leur localisation. Il analyse les différences entre les espaces et explique leurs conséquences possibles pour les habitants ou les besoins d'aménagement.

Géographie

Question 2.1. Présentez le document géographique tiré au sort et relevez les informations qui décrivent le territoire concerné.

Le document porte sur Valmont-sur-Rive, une commune fictive. Selon le tirage, le DT 2 est un tableau de données territoriales, ou le DT 6 une carte schématique sans échelle. Le tableau décrit trois secteurs :

Secteur	Population	Superficie	Densité	Bâtiments à raccorder
Centre-bourg	4 800 habitants	2 km²	2 400 hab./km²	120
Quartier des Tilleuls	3 600 habitants	3 km²	1 200 hab./km²	90
Hameaux périphériques	1 600 habitants	16 km²	100 hab./km²	80

La carte place la rivière du nord au sud, le centre à l'ouest, les Tilleuls à l'est et les hameaux au nord et au sud. Une route relie le centre aux hameaux du sud.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les documents décrivent trois secteurs fictifs aux populations, densités, superficies et localisations différentes.

Question 2.2. Expliquez comment les informations du document mettent en évidence des différences entre les espaces du territoire ou des besoins d'aménagement.

Le tableau montre des besoins de raccordement différents selon la concentration des habitants et des bâtiments :

- Le centre-bourg est le plus dense, avec 120 bâtiments à raccorder sur 2 km².
- Les Tilleuls ont une densité intermédiaire et 90 bâtiments à raccorder sur 3 km².
- Les hameaux sont très peu denses : 80 bâtiments sont répartis sur 16 km².

Les raccordements sont donc plus concentrés au centre, tandis que les hameaux peuvent demander des réseaux plus étendus. La carte situe ces hameaux au nord et au sud, et indique une route reliant le centre à ceux du sud. L'organisation des travaux doit tenir compte de ces écarts.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les besoins sont concentrés au centre-bourg, tandis que les hameaux dispersés peuvent nécessiter des réseaux plus étendus.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 2.3. Proposez une conséquence possible de ces différences pour les habitants et justifiez votre réponse à partir du document.

La dispersion des hameaux peut rendre les raccordements plus longs ou plus complexes pour leurs habitants. Le DT 2 indique que 80 bâtiments sont à raccorder sur 16 km² dans les hameaux, contre 120 sur 2 km² au centre-bourg. Le DT 6 situe les hameaux au nord et au sud du territoire ; la route principale relie le centre aux hameaux du sud. Ces éléments justifient une possible différence de durée ou d'organisation des travaux, mais ne permettent pas d'affirmer qu'un retard aura nécessairement lieu.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La dispersion des hameaux peut compliquer ou allonger les raccordements, sans qu'un retard soit certain.

3. Enseignement moral et civique : droits, libertés et responsabilité dans une situation de travail

La situation fictive se déroule sur un chantier : une salariée entend des propos insultants liés à l'origine d'un autre salarié, tandis qu'un collègue estime qu'il s'agit d'une plaisanterie. À partir de ces faits et des repères sur les principes de la République, le candidat distingue les faits des opinions et formule une réponse responsable et argumentée.

Enseignement moral et civique

Question 3.1. Présentez la situation et distinguez les faits établis des propos ou opinions rapportés.

Le DT 4 présente une situation fictive sur un chantier de travaux publics. Les faits rapportés dans le document sont qu'une salariée entend un collègue adresser à un autre salarié des propos insultants liés à son origine, et que la personne visée demande qu'ils cessent et souhaite savoir comment les signaler. Un troisième membre de l'équipe estime qu'il s'agit seulement d'une plaisanterie : c'est son opinion, qui ne suffit pas à établir la nature des propos. Le document ne précise ni les mots exacts, ni leur répétition, ni les intentions de leur auteur.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le document rapporte des propos insultants liés à l'origine et une demande d'arrêt. « C'est une plaisanterie » est l'appréciation d'un collègue.

Question 3.2. Identifiez les droits, libertés ou principes de la République concernés. Appuyez votre réponse sur le document et sur le DT 3.

La liberté d'expression est concernée, mais elle s'exerce dans le respect de la loi et des droits d'autrui, comme le rappelle le DT 4. La Constitution de 1958, dans son article premier (DT 3), affirme l'égalité des citoyens devant la loi sans distinction d'origine et le respect de toutes les croyances. Des propos insultants liés à l'origine peuvent donc porter atteinte aux droits de la personne visée et contredire le principe d'égalité. Dans une entreprise privée, les règles applicables dépendent notamment de la loi, du contrat de travail et du règlement intérieur.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Liberté d'expression, respect des droits d'autrui et égalité sans distinction d'origine sont concernés.

Question 3.3. Expliquez pourquoi une liberté s'exerce dans le respect des droits d'autrui et des règles communes.

L'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 protège la libre communication des pensées et des opinions. Il précise toutefois que chacun peut répondre de l'abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi. La liberté d'expression ne donne donc pas le droit de porter atteinte aux droits d'autrui. Dans la situation du chantier, les propos décrits doivent être considérés au regard du respect de la personne et du principe d'égalité. Les règles communes encadrent les libertés et permettent à chacun de travailler dans un cadre respectueux.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La liberté d’expression est protégée, mais s’exerce dans le cadre de la loi et dans le respect des droits d’autrui.

Question 3.4. Formulez une réponse responsable et argumentée à la situation. Indiquez, le cas échéant, auprès de qui les personnes concernées peuvent demander conseil ou signaler les faits.

Une réponse responsable consiste à prendre au sérieux la demande de la personne visée et à ne pas minimiser les propos, tout en s’en tenant aux faits rapportés. Il est possible de lui apporter son soutien et de demander que les propos cessent, dans un cadre calme et sûr. Les personnes concernées peuvent ensuite agir ainsi :

1. Rapporter les faits précisément, sans ajouter d’éléments supposés.
2. Demander conseil à la hiérarchie, aux représentants du personnel ou aux interlocuteurs compétents de l’entreprise.
3. Selon la nature des faits, les signaler aux autorités compétentes.

Ces démarches permettent que la situation soit examinée de manière adaptée.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Soutenir la personne, demander l’arrêt des propos et solliciter la hiérarchie, les représentants du personnel ou les autorités compétentes selon les faits.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve EG1 du CAP Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics, Édition 2026, porte le code FV-ENT-CANA-EP1 D'une durée de 2 heures et de coefficient 3 pour l'épreuve complète, sa partie orale évalue l'analyse de documents historiques, la lecture de données territoriales et le raisonnement civique. Le sujet s'appuie sur le renouvellement fictif des réseaux d'eau potable de Valmont-sur-Rive.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 affirme la liberté d'expression, mais prévoit que les abus peuvent être sanctionnés par la loi.
- La Constitution de 1958 affirme l'égalité devant la loi et la liberté de conscience dans le respect des règles communes.
- La densité de population s'exprime en habitants par km² et permet de comparer l'occupation des secteurs d'un territoire.
- Pour analyser les secteurs, croisez population, superficie, densité, bâtiments à raccorder et localisation.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez le document historique par sa nature, sa source, sa date et son contexte avant d'en interpréter les termes.
- Appuyez les comparaisons géographiques sur des données précises et rappelez que celles du DT 2 sont fictives.
- En EMC, séparez les faits établis des propos rapportés et ne supposez aucun élément absent de la situation.
- Justifiez votre jugement par les droits et principes pertinents, puis indiquez des interlocuteurs adaptés pour demander conseil ou signaler les faits.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser efficacement le document historique tiré au sort ?

Identifiez d'abord la nature, la source, la date et le contexte du texte. Relevez ensuite une idée en citant ses termes, puis expliquez ce qu'elle révèle et ce qu'elle ne suffit pas à démontrer sur la période.

Q : Comment comparer les secteurs à partir du tableau géographique ?

Comparez leurs populations et superficies, puis utilisez les densités et le nombre de bâtiments à raccorder pour caractériser les besoins. La carte complète l'analyse en situant les secteurs et les axes, sans fournir d'échelle.

Q : Combien de temps dure la préparation orale et combien de points vaut l'EMC ?

Le candidat dispose de 5 minutes de préparation, puis l'échange avec l'examinateur peut durer jusqu'à 10 minutes. La partie histoire-géographie-EMC est notée sur 20 points, dont 8 pour l'EMC.

Q : Qu'attend le jury dans la réponse à la situation de travail ?

Le candidat doit distinguer les faits des opinions, mobiliser les droits et principes adaptés et construire une réponse argumentée. Il peut citer la hiérarchie, les représentants du personnel, les interlocuteurs compétents de l'entreprise ou les autorités compétentes.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capcanalisateur.fr/assets/annales/cap-canalisateur/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.